



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Abbévillers

N° INSEE : 004

ARRONDISSEMENT : Montbéliard

Effectif légal du conseil municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de titulaires à élire : 3

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

—

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Arc-et-Senans

N° INSEE : 021

ARRONDISSEMENT : Besançon

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de titulaires à élire : 5

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Arcey

N° INSEE : 022

ARRONDISSEMENT : Montbéliard

Effectif légal du conseil municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de titulaires à élire : 3

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

—
**Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le
nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs**

COMMUNE : Auxon-Dessous

N° INSEE : 034

ARRONDISSEMENT : Besançon

Effectif légal du conseil municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de titulaires à élire : 3

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Auxon-Dessus

N° INSEE : 035

ARRONDISSEMENT : Besançon

Effectif légal du conseil municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de titulaires à élire : 3

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Avanne-Aveney

N° INSEE : 036

ARRONDISSEMENT : Besançon

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de titulaires à élire : 5

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Bart

N° INSEE : 043

ARRONDISSEMENT : Montbéliard

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de titulaires à élire : 5

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

—
**Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le
nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs**

COMMUNE : Baume-les-Dames

N° INSEE : 047

ARRONDISSEMENT : Besançon

Effectif légal du conseil municipal : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de titulaires à élire : 15

Nombre de suppléants à élire : 5

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Bavans

N° INSEE : 048

ARRONDISSEMENT : Montbéliard

Effectif légal du conseil municipal : 27

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de titulaires à élire : 15

Nombre de suppléants à élire : 5

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Bethoncourt

N° INSEE : 057

ARRONDISSEMENT : Montbéliard

Effectif légal du conseil municipal : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de titulaires à élire : 15

Nombre de suppléants à élire : 5

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

—
**Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le
nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs**

COMMUNE : Beure

N° INSEE : 058

ARRONDISSEMENT : Besançon

Effectif légal du conseil municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de titulaires à élire : 3

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Blamont

N° INSEE : 063

ARRONDISSEMENT : Montbéliard

Effectif légal du conseil municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de titulaires à élire : 3

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Boussières

N° INSEE : 084

ARRONDISSEMENT : Besançon

Effectif légal du conseil municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de titulaires à élire : 3

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

—

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Chalezeule

N° INSEE : 112

ARRONDISSEMENT : Besançon

Effectif légal du conseil municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de titulaires à élire : 3

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

—
**Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le
nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs**

COMMUNE : Charquemont

N° INSEE : 127

ARRONDISSEMENT : Montbéliard

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de titulaires à élire : 5

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Châtillon-le-Duc

N° INSEE : 133

ARRONDISSEMENT : Besançon

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de titulaires à élire : 5

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Chemaudin

N° INSEE : 147

ARRONDISSEMENT : Besançon

Effectif légal du conseil municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de titulaires à élire : 3

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Clerval

N° INSEE : 156

ARRONDISSEMENT : Montbéliard

Effectif légal du conseil municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de titulaires à élire : 3

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Colombier-Fontaine

N° INSEE : 159

ARRONDISSEMENT : Montbéliard

Effectif légal du conseil municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de titulaires à élire : 3

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Courcelles-lès-Montbéliard

N° INSEE : 170

ARRONDISSEMENT : Montbéliard

Effectif légal du conseil municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de titulaires à élire : 3

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

—
**Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le
nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs**

COMMUNE : Dampierre-les-Bois

N° INSEE : 190

ARRONDISSEMENT : Montbéliard

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de titulaires à élire : 5

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Damprichard

N° INSEE : 193

ARRONDISSEMENT : Montbéliard

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de titulaires à élire : 5

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Dannemarie-sur-Crète

N° INSEE : 195

ARRONDISSEMENT : Besançon

Effectif légal du conseil municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de titulaires à élire : 3

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

—
**Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le
nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs**

COMMUNE : Dasle

N° INSEE : 196

ARRONDISSEMENT : Montbéliard

Effectif légal du conseil municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de titulaires à élire : 3

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

—
**Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le
nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs**

COMMUNE : Devecey

N° INSEE : 200

ARRONDISSEMENT : Besançon

Effectif légal du conseil municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de titulaires à élire : 3

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Doubs

N° INSEE : 204

ARRONDISSEMENT : Pontarlier

Effectif légal du conseil municipal : 23

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de titulaires à élire : 7

Nombre de suppléants à élire : 4

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Étalans

N° INSEE : 222

ARRONDISSEMENT : Pontarlier

Effectif légal du conseil municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de titulaires à élire : 3

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Étupes

N° INSEE : 228

ARRONDISSEMENT : Montbéliard

Effectif légal du conseil municipal : 27

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de titulaires à élire : 15

Nombre de suppléants à élire : 5

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Exincourt

N° INSEE : 230

ARRONDISSEMENT : Montbéliard

Effectif légal du conseil municipal : 23

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de titulaires à élire : 7

Nombre de suppléants à élire : 4

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Fesches-le-Châtel

N° INSEE : 237

ARRONDISSEMENT : Montbéliard

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de titulaires à élire : 5

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Franois

N° INSEE : 258

ARRONDISSEMENT : Besançon

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de titulaires à élire : 5

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Frasne

N° INSEE : 259

ARRONDISSEMENT : Pontarlier

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de titulaires à élire : 5

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Geneuille

N° INSEE : 265

ARRONDISSEMENT : Besançon

Effectif légal du conseil municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de titulaires à élire : 3

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Gilley

N° INSEE : 271

ARRONDISSEMENT : Pontarlier

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de titulaires à élire : 5

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Grand-Charmont

N° INSEE : 284

ARRONDISSEMENT : Montbéliard

Effectif légal du conseil municipal : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de titulaires à élire : 15

Nombre de suppléants à élire : 5

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Grand'Combe-Châteleu

N° INSEE : 285

ARRONDISSEMENT : Pontarlier

Effectif légal du conseil municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de titulaires à élire : 3

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Grandfontaine

N° INSEE : 287

ARRONDISSEMENT : Besançon

Effectif légal du conseil municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de titulaires à élire : 3

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Hérimoncourt

N° INSEE : 304

ARRONDISSEMENT : Montbéliard

Effectif légal du conseil municipal : 27

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de titulaires à élire : 15

Nombre de suppléants à élire : 5

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Jougne

N° INSEE : 318

ARRONDISSEMENT : Pontarlier

Effectif légal du conseil municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de titulaires à élire : 3

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : L' Isle-sur-le-Doubs

N° INSEE : 315

ARRONDISSEMENT : Montbéliard

Effectif légal du conseil municipal : 23

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de titulaires à élire : 7

Nombre de suppléants à élire : 4

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : La Cluse-et-Mijoux

N° INSEE : 157

ARRONDISSEMENT : Pontarlier

Effectif légal du conseil municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de titulaires à élire : 3

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Labergement-Sainte-Marie

N° INSEE : 320

ARRONDISSEMENT : Pontarlier

Effectif légal du conseil municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de titulaires à élire : 3

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Le Russey

N° INSEE : 512

ARRONDISSEMENT : Pontarlier

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de titulaires à élire : 5

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Les Fins

N° INSEE : 240

ARRONDISSEMENT : Pontarlier

Effectif légal du conseil municipal : 23

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de titulaires à élire : 7

Nombre de suppléants à élire : 4

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Les Fourgs

N° INSEE : 254

ARRONDISSEMENT : Pontarlier

Effectif légal du conseil municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de titulaires à élire : 3

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Maîche

N° INSEE : 356

ARRONDISSEMENT : Montbéliard

Effectif légal du conseil municipal : 27

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de titulaires à élire : 15

Nombre de suppléants à élire : 5

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Mamirolle

N° INSEE : 364

ARRONDISSEMENT : Besançon

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de titulaires à élire : 5

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

—
**Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le
nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs**

COMMUNE : Mandeuve

N° INSEE : 367

ARRONDISSEMENT : Montbéliard

Effectif légal du conseil municipal : 27

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de titulaires à élire : 15

Nombre de suppléants à élire : 5

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

—
**Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le
nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs**

COMMUNE : Marchaux

N° INSEE : 368

ARRONDISSEMENT : Besançon

Effectif légal du conseil municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de titulaires à élire : 3

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Mathay

N° INSEE : 370

ARRONDISSEMENT : Montbéliard

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de titulaires à élire : 5

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Métabief

N° INSEE : 380

ARRONDISSEMENT : Pontarlier

Effectif légal du conseil municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de titulaires à élire : 3

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Miserey-Salines

N° INSEE : 381

ARRONDISSEMENT : Besançon

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de titulaires à élire : 5

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Montenois

N° INSEE : 394

ARRONDISSEMENT : Montbéliard

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de titulaires à élire : 5

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

—
**Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le
nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs**

COMMUNE : Montfaucon

N° INSEE : 395

ARRONDISSEMENT : Besançon

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de titulaires à élire : 5

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Montferrand-le-Château

N° INSEE : 397

ARRONDISSEMENT : Besançon

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de titulaires à élire : 5

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Montlebon

N° INSEE : 403

ARRONDISSEMENT : Pontarlier

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de titulaires à élire : 5

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Morre

N° INSEE : 410

ARRONDISSEMENT : Besançon

Effectif légal du conseil municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de titulaires à élire : 3

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Morteau

N° INSEE : 411

ARRONDISSEMENT : Pontarlier

Effectif légal du conseil municipal : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de titulaires à élire : 15

Nombre de suppléants à élire : 5

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Nancray

N° INSEE : 418

ARRONDISSEMENT : Besançon

Effectif légal du conseil municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de titulaires à élire : 3

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Nommay

N° INSEE : 428

ARRONDISSEMENT : Montbéliard

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de titulaires à élire : 5

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Novillars

N° INSEE : 429

ARRONDISSEMENT : Besançon

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de titulaires à élire : 5

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Orchamps-Vennes

N° INSEE : 432

ARRONDISSEMENT : Pontarlier

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de titulaires à élire : 5

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Ornans

N° INSEE : 434

ARRONDISSEMENT : Besançon

Effectif légal du conseil municipal : 27

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de titulaires à élire : 15

Nombre de suppléants à élire : 5

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

—

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Pelousey

N° INSEE : 448

ARRONDISSEMENT : Besançon

Effectif légal du conseil municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de titulaires à élire : 3

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

—
**Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le
nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs**

COMMUNE : Pierrefontaine-les-Varans

N° INSEE : 453

ARRONDISSEMENT : Pontarlier

Effectif légal du conseil municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de titulaires à élire : 3

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Pirey

N° INSEE : 454

ARRONDISSEMENT : Besançon

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de titulaires à élire : 5

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Pont-de-Roide

N° INSEE : 463

ARRONDISSEMENT : Montbéliard

Effectif légal du conseil municipal : 27

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de titulaires à élire : 15

Nombre de suppléants à élire : 5

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Pouilley-les-Vignes

N° INSEE : 467

ARRONDISSEMENT : Besançon

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de titulaires à élire : 5

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

**DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS
SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS**

**Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le
nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs**

COMMUNE : Quingey

N° INSEE : 475

ARRONDISSEMENT : Besançon

Effectif légal du conseil municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de titulaires à élire : 3

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Roche-lez-Beaupré

N° INSEE : 495

ARRONDISSEMENT : Besançon

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de titulaires à élire : 5

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Roulans

N° INSEE : 508

ARRONDISSEMENT : Besançon

Effectif légal du conseil municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de titulaires à élire : 3

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Sainte-Suzanne

N° INSEE : 526

ARRONDISSEMENT : Montbéliard

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de titulaires à élire : 5

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Saône

N° INSEE : 532

ARRONDISSEMENT : Besançon

Effectif légal du conseil municipal : 23

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de titulaires à élire : 7

Nombre de suppléants à élire : 4

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Seloncourt

N° INSEE : 539

ARRONDISSEMENT : Montbéliard

Effectif légal du conseil municipal : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de titulaires à élire : 15

Nombre de suppléants à élire : 5

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Serre-les-Sapins

N° INSEE : 542

ARRONDISSEMENT : Besançon

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de titulaires à élire : 5

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Sochaux

N° INSEE : 547

ARRONDISSEMENT : Montbéliard

Effectif légal du conseil municipal : 27

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de titulaires à élire : 15

Nombre de suppléants à élire : 5

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

—

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Taillecourt

N° INSEE : 555

ARRONDISSEMENT : Montbéliard

Effectif légal du conseil municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de titulaires à élire : 3

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Thise

N° INSEE : 560

ARRONDISSEMENT : Besançon

Effectif légal du conseil municipal : 23

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de titulaires à élire : 7

Nombre de suppléants à élire : 4

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

—

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Valdahon

N° INSEE : 578

ARRONDISSEMENT : Pontarlier

Effectif légal du conseil municipal : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de titulaires à élire : 15

Nombre de suppléants à élire : 5

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Vercel-Villedieu-le-Camp

N° INSEE : 601

ARRONDISSEMENT : Pontarlier

Effectif légal du conseil municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de titulaires à élire : 3

Nombre de suppléants à élire : 3

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Vieux-Charmont

N° INSEE : 614

ARRONDISSEMENT : Montbéliard

Effectif légal du conseil municipal : 23

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de titulaires à élire : 7

Nombre de suppléants à élire : 4

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Villers-le-Lac

N° INSEE : 321

ARRONDISSEMENT : Pontarlier

Effectif légal du conseil municipal : 27

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de titulaires à élire : 15

Nombre de suppléants à élire : 5

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Voujeaucourt

N° INSEE : 632

ARRONDISSEMENT : Montbéliard

Effectif légal du conseil municipal : 23

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de titulaires à élire : 7

Nombre de suppléants à élire : 4

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Audincourt

N° INSEE : 031

ARRONDISSEMENT : Montbéliard

Effectif légal du conseil municipal : 33

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de titulaires à élire : aucun, tous les conseillers municipaux sont délégués titulaires (L. 285) soit 33

Nombre de suppléants à élire : 9

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Tous les conseillers municipaux sont délégués titulaires (L. 285). Les délégués suppléants sont élus parmi les électeurs de la commune au scrutin de liste paritaire (alternative) proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L. 289 et R. 138 à R. 142)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

—

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Montbéliard

N° INSEE : 388

ARRONDISSEMENT : Montbéliard

Effectif légal du conseil municipal : 35

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de titulaires à élire : aucun, tous les conseillers municipaux sont délégués titulaires (L. 285) soit 35

Nombre de suppléants à élire : 9

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Tous les conseillers municipaux sont délégués titulaires (L. 285). Les délégués suppléants sont élus parmi les électeurs de la commune au scrutin de liste paritaire (alternative) proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L. 289 et R. 138 à R. 142)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Pontarlier

N° INSEE : 462

ARRONDISSEMENT : Pontarlier

Effectif légal du conseil municipal : 33

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de titulaires à élire : aucun, tous les conseillers municipaux sont délégués titulaires (L. 285) soit 33

Nombre de suppléants à élire : 9

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Tous les conseillers municipaux sont délégués titulaires (L. 285). Les délégués suppléants sont élus parmi les électeurs de la commune au scrutin de liste paritaire (alternative) proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L. 289 et R. 138 à R. 142)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

—
**Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le
nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs**

COMMUNE : Valentigney

N° INSEE : 580

ARRONDISSEMENT : Montbéliard

Effectif légal du conseil municipal : 33

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de titulaires à élire : aucun, tous les conseillers municipaux sont délégués titulaires (L. 285) soit 33

Nombre de suppléants à élire : 9

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Tous les conseillers municipaux sont délégués titulaires (L. 285). Les délégués suppléants sont élus parmi les électeurs de la commune au scrutin de liste paritaire (alternative) proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L. 289 et R. 138 à R. 142)



PREFET DU DOUBS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU DE LA
REGLEMENTATION, DES
ELECTIONS ET DES ENQUETES
PUBLIQUES

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs

COMMUNE : Besançon

N° INSEE : 056

ARRONDISSEMENT : Besançon

Effectif légal du conseil municipal : 55

Nombre de conseillers en exercice : 55

Nombre de titulaires à élire : aucun, tous les conseillers municipaux sont délégués titulaires (L. 285) soit 55

Nombre de titulaires supplémentaires à élire : 107

Nombre de suppléants à élire : 35

Mode d'élection des délégués titulaires et suppléants : Tous les conseillers municipaux sont délégués titulaires (L. 285) soit 55. Les délégués supplémentaires (107) et suppléants (35) sont élus simultanément sur une même liste paritaire (parité alternative) parmi les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L. 289 et R. 138 à R. 142). Au total ce sont donc 162 délégués titulaires (55+107) et 35 suppléants.